Brest reconvertit ses employés municipaux (jardiniers, balayeurs…) dans une “Brigade de tranquillité urbaine” (màj : 3 agents sanctionnés et licenciés pour avoir utilisé du gaz lacrymogène face à un SDF armé et au chien menaçant)

26/11/2025 à 16h20



28/11/2025

Le 30 juin 2025 en début d’après-midi, dans le centre-ville, un chien était seul, attaché. Il semblait avoir soif, alors les agents de la BTU sont allés dans un fast-food lui chercher de l’eau. Le propriétaire de l’animal est vite arrivé et aurait insulté les agents à plusieurs reprises. Ces derniers l’ont mis au sol avant de repartir.

Une heure plus tard, les trois agents (…) se sont rendus dans le quartier de Recouvrance. Le propriétaire du chien y avait ses habitudes dans un garage voué à la démolition. Un des prévenus a frappé à la porte. L'individu serait sorti avec une barre à mine dans une main, son chien non muselé dans l'autre. Un agent a alors utilisé du gaz lacrymogène pour le repousser. Une arme que n'ont pas le droit d'utiliser les hommes de la BTU. (…) Pourquoi sont-ils allés frapper à la porte du garage ? « Pour nous assurer que le chien allait bien. »

Pour leur défense, deux agents ont pointé **un manque de formation**. « Nous avons même fait six mois de terrain sans en avoir eu. » « On marche sur la tête. Dans n'importe quelle entreprise on demande des formations. Je pense que la municipalité de Brest a failli à sa mission de formation et a pris des risques pour la population et pour les agents ! », a plaidé Ronan Appéré, avocat d'un des prévenus.

Le procureur a requis une peine de 18 mois de prison avec sursis pour les trois agents, plus une interdiction de contact avec la victime et une interdiction de port d'arme pendant cinq ans.

Le tribunal a suivi ces réquisitions. Les trois trentenaires, dont le casier judiciaire était vierge, ont en plus interdiction de travailler dans la sécurité privée et devront verser 1 000 euros de dommages et intérêts à la Métropole qui s'était portée partie civile et a indiqué avoir engagé « les procédures visant le départ de ces agents », et 400 euros à la victime.

Côté Brest

16/11/2022

Prêts « à constater et à verbaliser les incivilités et les infractions », les six premiers brigadiers de la tranquillité urbaine de Brest, la BTU, sont – enfin – entrés en action.

Bien identifiables dans leur uniforme réglementaire bleu marine, traversé d'une bande bordeaux, ils porteront aussi un gilet « tactique » les protégeant d'objets tranchants.

Leurs missions, en plus « d'apporter un sentiment de sécurité à travers leur présence rassurante » ? « Dissuader les incivilités, les actes de harcèlement et de violence sur l'espace public », énumère leur « patronne », la responsable de service de stationnement tranquillité urbaine, Marine Dhaene qui, précédemment en poste à Nantes (Loire-Atlantique), gérait une équipe de médiateurs de quartiers.

« Ils veilleront au respect des règles communes, quitte à dresser des procès-verbaux pour stationnement gênant ou abusif, l'abandon de déchets, les bruits de voisinage », continue Marine Dhaene. Le tout en « renforçant le lien de proximité avec les habitants et les acteurs de la ville comme les commerçants ».

Ouest France